

REUNION DE TRAVAIL  
DU 12 OCTOBRE 2015

## COMPTE RENDU

Etaient présents : H.SERNIGUET, V. PINEL, M. MOREAU .

### **1 – SITE INTERNET**

La bureau souhaiterait voir la commission com pour essayer de trouver une nouvelle façon de travailler pour la mise à jour régulière du site

Toutes les infos pourraient passer par la mairie pour transmission à la com 1 seule fois par semaine (ex : le vendredi) et transmis à la com pour diffusion sur la semaine d'après.

### **2 – SALLES COMMUNALES**

Les règles de location seront applicables à d'autres associations => a étudier cette année.

La limite des utilisations illégale pour des associations à but lucratif des salles communales au 31/12/15 => les élus de la commission associations devront établir les règles d'utilisation.

### **3 – TERRAIN MULTISPORTS**

Convocation des autres utilisateurs du terrain. => convoc idem que la précédente semaine de la rentrée.

Le filet a été posé.

Projet avec le SIVOM => les jeunes et la citoyenneté

Gendarmerie : Prévoir intervention conférence sur la citoyenneté

Arrêté en commun avec Pradère pour limiter les heures d'accès

### **4 – MAISON SNCF**

Vendre la maison semble être une bonne option

Peut amener le financement nécessaire pour avancer sur l'aménagement du secrétariat au RDC.

### **5 – Electricité STL**

-faire la programmation du chauffage la STL

**Préconisations** : mettre un groom sur porte intérieure, reprogrammer semaine et WE

**STL** : programmation du chauffage sur la semaine => prévenir les assos par courrier

**Boulodrome** : Boîtier au SDEHG demander autorisation de mettre un boîtier minuterie extérieure

### **6 – JAZZ 31**

Prévoir des personnes en aide pour le montage de la scène jeudi 22/10

## **7 – Arrêt de travail de Mme ANDRIEU**

Semble ne pas pouvoir reprendre son travail (5 heures/semaine) => prévoir remplacement au moins pour le ménage STL

## **8 – CRECHE**

Subvention CAF perdue encore cette année : 25 000 euros

Les communes ne pourront pas financer ce manque à gagner. Il s'avère que les communes qui ne mettent plus d'enfant font reposer les frais aux autres communes.

=> une cotisation minimum par commune et une cotisation maximale pour les communes participatives

## **9 – CONTRAT DE TERRITOIRE**

Entre la CCST et le département partenariat pour financement **sur 5 ans sur projets intercommunaux**

Même identification pour les projets communaux => à vérifier

## **10 – Extinction éclairage public**

Devis de 2740 euros => voir avec les élus concernés

## **11 – POOL ROUTIER**

Reste 2300 euros => nous acceptons le devis pour faire d'autres rives chemin St Jean

Faire point sur la commande de panneaux de signalisation

**19h45**